

# Comprendre le foncier agricole : quelles en sont les règles ? comment y avoir accès ?

**!/ formation reportée - il reste des places - nouvelles dates à définir entre mai et août 2020**

## Objectifs de la formation

Identifier les différentes façons d'avoir accès à la terre sans en être propriétaire ou en devenant propriétaire : le statut du fermage, la SAFER et le contrôle des structures. Construire sa stratégie de recherche de foncier et se préparer à rencontrer

## Pré-requis

Porteurs de projet à l'installation agricole de la Loire et des territoires limitrophes

## Déroulé

### JOURNÉE 1

- Quelles sont les différentes façons d'avoir accès à la terre sans en être propriétaire ou en devenant propriétaire ?

- Le fermage : champs d'application du statut du fermage, durée de bail, obligations du bailleur et du fermier, motifs et conditions de résiliation et de non-renouvellement du bail, cession et sous-location de bail, droit de préemption du fermier en place

- Appropriation de la méthode de calcul du montant du fermage.
- Le contrôle des structures : historique, objectif, champs d'application, fonctionnement, le schéma des structures, les demandes d'autorisation d'exploiter

### JOURNÉE 1

- La SAFER : historique, missions, fonctionnement, moyens d'intervention, droit de préemption, attribution en propriété, opérations locatives

- Les outils concrets : notification de projet de vente SAFER, appel à candidature SAFER

- D'autres moyens de recherche : RDI, réseau de référents foncier, Comité Locaux d'Installation, collectivités locales...
- Les facteurs de la réussite de la rencontre, le phénomène de projection, la notion de génération
- Construction de son plan d'action de recherche de foncier, en remobilisant les informations des deux journées et en s'adaptant au contexte local de la zone où on recherche du terrain.
- Bilan : ressenti et évaluation à l'issue de la formation

Les déjeuners sont partagés à partir des plats salés/sucrés apportés par chacun.e

## Dates, lieux et intervenants

**15 mai 2020**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Maison des paysans Lieu-dit Le Treuil  
42330 CHAMBOEUF

Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au  
Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes  
Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42

**date à définir** (7hrs)

Maison des paysans Lieu-dit Le Treuil  
42330 CHAMBOEUF

Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au  
Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes  
Delphine Guilhot & Elodie Butin, accompagnatrices  
installation ADDEAR 42

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 13/02/2020

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

L'adhésion à l'ADDEAR est demandée  
(porteurs de projet : 20 €). Prise en  
charge possible du coût de la formation  
par VIVEA (si PPP) ou Pôle Emploi (si  
demandeur d'emploi ou reconversion) :  
anticipez et informez-nous. En l'absence  
de prise en charge, une c

## Plus de renseignements

Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR  
42

elodie@addear42.fr

ADDEAR Loire

Maison des Paysans

Lieu-dit Le Treuil

42330 CHAMBOEUF

Tel. 04 77 26 45 51

N° d'organisme de formation :

82420117742

Repas partagé tiré du sac le midi